



COMMISSION SCOLAIRE DU 19 NOVEMBRE 2018 DE LUZINAY

Présents : L'APELUZ, Mme ROUSTAN (Directrice de l'école), Mme BEC Adjointe aux affaires scolaires, Richard HAQUARD Conseiller municipal, Mme DUTREVE Secrétaire générale, Mme GARCIA (Agent référente élémentaire), Mme RALAIVAO (Agent référente Maternelle), Mme MORLAC (Agent équipe cuisine).

Excusés : Lionel HERICHARD, Conseiller municipal délégué.

Cantine :

Remarque : Retour positif des enfants sur le changement de prestataire pour la livraison des repas. Plusieurs familles ont indiqué que leurs enfants trouvaient que les repas étaient meilleurs que l'année dernière.

La municipalité précise que les légumes, fruits ainsi que la viande labélisée sont du circuit court et cuisinés par l'équipe.

Nouvelles questions :

1) La cloche serait à nouveau utilisée pour signaler aux enfants lorsqu'il y a trop de bruit. Certains enfants se plaignent que cela fait mal aux oreilles lorsque la cloche est utilisée près d'eux.

Pouvez-vous nous confirmer que cette cloche ne sera plus utilisée ainsi que nous en avons convenu lors des échanges de l'année dernière ?

Les agents présents précisent que la cloche est rarement utilisée et son utilisation reste éloignée des enfants. Tout est essayé avant de l'utiliser mais il est constaté que la cloche reste malheureusement le meilleur moyen pour que les enfants se calment. Elle est surtout utilisée au niveau des CP et CE.

2) Plusieurs parents ont fait part du manque de communication sur les temps périscolaires (enfant punit très régulièrement sans information des parents sur son comportement par exemple). Nous avons noté une nette amélioration sur ce sujet en fin d'année dernière, nous vous confirmons que les parents apprécient d'être informés du comportement de leurs enfants par un mot dans le cahier ou en direct à la garderie lorsque cela est possible. Cette communication permet également d'associer la famille pour faire évoluer le comportement de l'enfant.

Nous vous demandons d'informer les familles sur le comportement de leurs enfants. En particulier lorsqu'un enfant est régulièrement puni ou lors d'écarts de comportement importants.

Les parents sont avertis des problèmes rencontrés quand les enfants sont récupérés à la garderie du soir ou le lendemain matin. Nous le faisons depuis l'an passé. Des fiches individuelles de suivi sont tenues en cas de problème, nous avons l'historique sur chacun des enfants. Nous appliquons le règlement intérieur que chaque parent a signé en début d'année.

3) Plusieurs enfants se sont plaints de ne pas avoir suffisamment de temps pour déjeuner. Les CM1/CM2 auraient un temps de repas réduit pour pouvoir sortir de la cantine en même temps que les CP/CE1/CE2 et le plat chaud serait servi lorsqu'il commence à manger leur entrée. Pouvez-vous nous expliquer le déroulement des 3 services (horaires d'arrivée et de sortie de chaque service) ? Qu'est-il prévu pour les enfants ayant besoin de plus de temps ?

Les enfants ont le temps pour déjeuner, nous commençons le service à 11h30 par les maternelles, à 12h les CP – CE rentrent et à 12h45 les CM. Ils ont tous 45 mn pour manger. Nous avons effectivement des enfants qui sont plus lents que les autres mais nous les laissons manger à leur rythme. Souvent les CM mangent plus rapidement car ils sont beaucoup plus autonomes.

4) Quelques enfants ont fait remonter qu'ils ne mangeaient pas toujours à leur faim sans toutefois s'en



plaindre au personnel. Pouvez-vous nous expliquer comment le service est effectué, côté maternelle et côté élémentaire ?

Nous mettons les entrées sur les tables chacun se sert, puis nous mettons les plats chauds. Les enfants se servent seuls sauf les moyennes et petites sections de maternelle. Si toutefois des enfants veulent du supplément ce n'est pas un souci car, nous passons auprès des tables afin de proposer du supplément en fin de repas quand il en reste. Chacun est libre de prendre en fonction de ses envies. Il faut savoir que lorsque ce sont des légumes, les enfants mangent peu, par contre quand il y a des pâtes, frites alors là les assiettes sont vides.

5) Il est arrivé à plusieurs enfants du 3ème service de ne pas avoir de place ni d'assiette lors de leur arrivée. Le personnel de cantine a bien évidemment rajouté les places manquantes. Cependant, les repas servis n'étaient pas complets (par exemple pas d'entrée servie) malgré un repas complet réglé par les parents. Qu'est-il prévu pour faire face aux inscriptions exceptionnelles et éviter ainsi cette situation ?

Il est impossible que les enfants n'aient ni de place, ni de couverts et encore moins de repas.

Nous avons toujours de quoi faire manger les enfants qui arrivent exceptionnellement sans que l'on soit averti. Nous avons souvent des enfants pour lesquels, les parents nous préviennent le matin même, car ils avaient oublié de les inscrire. Nous avons eu vendredi dernier, une famille qui a déposé leur enfant à l'école maternelle en petite section le matin et n'est pas venu chercher leur enfant à 11h30, sans prévenir l'enseignante nous avons dû faire manger l'enfant. Nous souhaiterions que chaque parent prenne conscience que la municipalité rend service et que la cantine n'est pas un droit.

En règle générale nous n'avons aucun problème avec les repas exceptionnels, les prévisionnels de repas sont établis avec une marge, pour accueillir les repas exceptionnels une quantité de 6 repas journaliers.

6) De nombreux enfants se plaignent du système de punition collective et de la privation de récréation. Plusieurs familles ont indiqué avoir retiré leurs enfants de la cantine, partiellement ou totalement, suite à leurs plaintes récurrentes à ce sujet. D'autres familles n'ayant pas cette possibilité ont fait remonter que leurs enfants ne veulent plus aller à l'école pour ne pas avoir à aller à la cantine. Certains enfants ont exprimé leur souhait de manger seul à une table pour être certains de ne pas être punis et pouvoir ainsi aller en récréation. Pouvez-vous nous expliquer ce système de punition ? Ainsi que nous en avons discuté l'année dernière, les punitions collectives sont mal vécues par les enfants et génèrent beaucoup de stress et de tensions entre les enfants. De plus, la privation de récréation exacerbe les tensions et augmente les difficultés de comportement. Lorsque cela est récurrent, il y a un impact sur le temps scolaire, les enfants n'ayant pu se dépenser sur le temps de la pause méridienne.

Nous précisons qu'il n'y a pas de punition collective, maintenant si toute la table ne respecte pas les agents ou les camarades ou la nourriture, car il y a des enfants qui jouent avec le pain jettent la nourriture au sol, dans ces cas-là effectivement toute la table est punie.

Nous avons des enfants punis que nous mettons seul à table, afin d'éviter de perturber l'ensemble de la table. D'autres demandes à manger seul à une table, afin d'être tranquille, ce qui est accepté pour le bien-être de l'enfant. Nous ne sommes pas fermés au dialogue, seulement il faut savoir que certains enfants sont irrespectueux et que nous avons prévenu les parents plusieurs fois de ce fait, mais malheureusement cela n'a rien changé.

Concernant la récréation les enfants ont tous droit à la récréation du plus petit au plus grand.

Renouvellement des précédentes questions :

Plusieurs familles ont fait remonter les difficultés de leurs enfants à comprendre le système des cartons de couleurs (surtout en maternelle). Serait-il possible d'avoir une communication envers les familles pour que les parents puissent se faire le relais lorsque les enfants ne comprennent pas ?

Sur chaque table il y a un carton vert en début de repas, puis en fonction d'un changement de



comportement des enfants, les enfants ou la table concernés se voient attribuer un carton orange, ensuite un carton rouge est attribué soit à l'enfant soit à la table pour lesquels le comportement n'est plus acceptable. Lorsqu'une table s'est montrée calme, nous mettons double vert et ils sortent en premier.

Garderie

Renouvellement des précédentes questions :

De nouvelles familles ont fait remonter le souci d'accès aux toilettes sur la dernière demi-heure de garderie du fait de la réalisation du ménage. Plusieurs enfants ont eu des « accidents » sur le temps de garderie.

Pouvez-vous rappeler au personnel de la garderie que les enfants, particulièrement en maternelle, peuvent associer la réalisation du ménage avec une interdiction d'accéder aux toilettes et qu'il est nécessaire de leur rappeler que les toilettes sont toujours accessibles ?

De plus, le fait de débiter le ménage alors que les enfants sont présents dans la pièce pose un souci de sécurité. Les sols sont humides alors que les enfants en cette période hivernale qui débute se trouvent à l'intérieur de la salle. Ils peuvent donc se blesser.

Nous demandons aux enfants d'aller aux toilettes avant de commencer le ménage des toilettes, certains y vont d'autres non. Maintenant il y a plusieurs blocs sanitaires au sein de l'école, d'autres toilettes sont à disposition du côté des CP pour toutes les demandes, ils sont accompagnés par un agent. Nous ne nettoyons pas la salle en présence des enfants, nous passons juste le balai à partir de 18h15, l'entretien des locaux est fait de manière plus intensive le mercredi et le vendredi soir. Toutefois, si un des enfants renverse son verre ou tâche le sol avec son goûter, nous sommes obligés de nettoyer et là en effet le sol peut se trouver mouillé, mais pas lavé. Nous profitons pour rappeler aux parents que la garderie se termine à **18h30** et non à 18h45, et qu'il est important que tous les enfants soient partis à 18h30, cela pour des raisons d'assurance et pour **le respect des agents qui terminent leur journée de travail à 18h30.**

ATSEM

Nouvelles questions :

Pouvez-vous nous préciser le mode de remplacement des ATSEM pour les absences de courte durée ?

Qu'est-il mis en place pour l'absence de longue durée prévue à partir de janvier 2019 ?

Comme nous l'avons déjà expliqué lors du conseil d'école en cas d'absence d'une ATSEM, elles s'organisent pour que chaque classe ne soit pas trop pénalisée par l'absence.

Concernant l'absence de courte durée nous avons aucun moyen de remplacement, mais sur une absence de plus de 4 jours le remplacement est assuré dans les meilleures conditions possibles.

Pour le remplacement de l'ATSEM de la classe des grands, le recrutement est en cours.

Mme BLIER
Apeluz,

Annie BEC
Adjointe aux affaires Scolaires,

Christophe CHARLES
Maire,